

mis en ligne le 29 février 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13204 DU 27/02/2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

**Battue administrative
Secteur Kerguelen**

Samedi 16 mars 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2211-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment l'article 411-28,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles 427-4 et 427-5,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu la demande de Monsieur Le Maire de Larmor-Plage,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2024 portant autorisation d'effectuer des battues administratives suite à des dégâts de sanglier sur la commune de Larmor-Plage ;

Considérant les nuisances et les dégâts occasionnés par les sangliers sur la commune de Larmor-Plage,

Considérant qu'il importe d'autoriser exceptionnellement une battue administrative sous le contrôle des représentants de chasse,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Samedi 16 mars 2024, de 8h00 à 14h00, une battue administrative sera organisée sur le secteur de Kerguelen. La circulation sera interdite à tous les véhicules et à toutes les personnes rue de Kerguelen, entre la rue du Rohr Mez et le rond-point rue des Prés / rue de Kerguelen. À la demande de M. le Maire et gérée par les chasseurs, cette battue est autorisée, son objectif est de réduire les nuisances et les dégâts causés sur l'espace public et chez les particuliers.

Article 2 : Un périmètre de sécurité sera mis en place par les représentants de la chasse. Des agents de police municipale se tiendront à des points stratégiques pour interdire l'accès à la zone pendant une durée déterminée.

Article 3 : Une communication de la commune (via des affiches sur ganivelles) sera mise en place quelques jours auparavant afin d'informer les piétons et cyclistes, habitués de ces secteurs.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux, Madame la Commissaire Centrale de Police de LORIENT, Messieurs les Policiers Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour ampliation,
P.VALTON**



LE MAIRE,

Patrice VALTON

